



CHARTRES
MÉTROPOLE

Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat
Affaire suivie par Julien VINCENT
Tél. : 02.37.91.35.29
Courriel : julien.vincent@agglo-ville.chartres.fr

Le Président

A

Madame Michèle BONTHOUX
Maire de Mainvilliers
Mairie de Mainvilliers
Hôtel de Ville – Place du Marché
CS 31101
28305 MAINVILLIERS Cedex

Chartres, le **12 JAN. 2023**

Objet : Avis sur le projet de modification n°3 du PLU de Mainvilliers
N/REF. : 2023/01

Madame le Maire,

Par courrier en date du 15 novembre 2021, vous m'avez transmis votre projet de modification de votre plan local d'urbanisme pour avis au titre de sa compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale de Chartres métropole.

Après examen du dossier, celui-ci s'inscrit dans les orientations et objectifs du SCOT de Chartres métropole et n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, je vous saurais gré d'annexer le présent courrier au dossier soumis à enquête publique et de nous transmettre le PLU modifié après son approbation.

Je vous prie d'agréer, madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,

**Par délégation du Président,
La Directrice Générale des Services**

Stéphanie DELAPIERRE



Adresser toute correspondance à M le Président de Chartres métropole
Hôtel de Ville - Place des Halles - 28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 91 35 20 - Télécopie : 02 37 91 35 49 - www.chartres-metropole.fr